

RENOUVELLEMENT CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Rappel : Qu'est-ce qu'un titre sécurisé ?

- une carte nationale d'identité plastifiée
- un passeport électronique ou biométrique

Pièces à fournir :

Si le demandeur possède déjà un titre sécurisé OU non sécurisé mais valide ou périmé depuis moins de deux ans

les pièces élémentaires :

- Formulaire CERFA (délivré en mairie)
- 2 Photographies aux normes
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Timbre fiscal (le cas échéant)

+ Renseigner la filiation de ses parents (nom, prénom, lieu et date de naissance)

Tous les autres cas

Si le demandeur ne possède aucun titre sécurisé

ou s'il possède un titre non sécurisé périmé depuis plus de deux ans :

les pièces élémentaires

- Formulaire CERFA (délivré en mairie)
- 2 Photographies aux normes
- Justificatif de domicile ou de résidence
- Timbre fiscal (le cas échéant)

+ l'acte de naissance avec filiation complète, délivré depuis moins de trois mois à la date du dépôt de la demande

